



« LA SITUATION DES JEUNES EN ECHEC SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL »

AUTOSAISINE

AVIS

présenté par

Pierre JARLAUD et Maurice THIEFFENAT

COMMISSION N° 5

Éducation, formation, recherche et insertion professionnelle

Annick WAMBST
Chargée d'études

SEANCE PLENIERE DU 10 FEVRIER 2006

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. DES RESPONSABILITES PARTAGEES	1
1.1. <i>Le contexte régional</i>	1
1.2. <i>Le système éducatif</i>	3
1.3. <i>Le monde économique</i>	7
1.4. <i>Le secteur de la formation</i>	8
1.5. <i>La société civile</i>	8
1.6. <i>Les freins à l'insertion</i>	9
2. UN PARTENARIAT QUI RESTE A AMELIORER	10
2.1. <i>De nombreux intervenants</i>	10
2.1.1. <i>Les missions locales</i>	10
2.1.2. <i>Les actions de l'État</i>	11
2.1.3. <i>Les collectivités territoriales</i>	11
2.1.4. <i>Les chambres consulaires</i>	12
2.2. <i>Une organisation cloisonnée</i>	12
3. LES PRECONISATIONS DU CESR	14
3.1. <i>Prévenir la rupture du jeune avec le système scolaire</i>	14
3.2. <i>Assurer un accompagnement systématique de tous les jeunes après leur sortie du collège, jusqu'à leur affectation dans un établissement, une formation qualifiante ou un emploi</i>	15
3.3. <i>Coordonner les actions des différents partenaires</i>	16
3.4. <i>Propositions à l'attention des missions locales</i>	17
3.5. <i>Propositions à l'attention du monde économique</i>	17
3.6. <i>Innover, rechercher des solutions</i>	17

CONCLUSION

INTRODUCTION

Une politique de la jeunesse qui n'en finit pas de se chercher

Nous avons observé, à travers les auditions, que la situation des jeunes en échec scolaire devait être considérée comme un élément essentiel à prendre en compte dans un cadre plus large, constituant ce que l'on pourrait appeler une « politique de la jeunesse ».

Nous vivons actuellement en France une recomposition du contexte politico-administratif en lien avec la décentralisation et les transferts de compétences. De nouvelles entités se développent (intercommunalités, pays...) et chacune prend en charge les questions de la jeunesse, d'une manière ou d'une autre. La politique de l'Etat cède le pas à des politiques territoriales mises en place par les collectivités locales.

Si on y ajoute la dimension européenne, cette évolution entraîne un repositionnement de l'Etat et une redéfinition du rôle des différents acteurs des politiques publiques.

La politique de la jeunesse se trouve au carrefour de cette recomposition et on doit en attendre une nouvelle dynamique. Nous avons sans doute à nous interroger sur l'existence même d'une « politique de la jeunesse » et sur la pertinence de l'action publique. En effet, malgré tous les moyens développés par les uns et les autres, de trop nombreux jeunes sont encore exclus, dans un premier temps du système scolaire, et par la suite de l'emploi.

Le public des jeunes est multi forme

L'une des premières difficultés rencontrées par la commission a tout d'abord été de cerner l'ampleur du phénomène. Car qui sont ces jeunes en échec ? Ne convient-il pas aussi d'évoquer la question des jeunes diplômés qui peinent à trouver un emploi, malgré leur réussite scolaire et universitaire et parfois aussi malgré une insertion sociale satisfaisante ? Quelles sont les difficultés rencontrées par les uns et les autres ? De quel suivi bénéficient-ils après leur sortie du système scolaire ? Et surtout quel est leur devenir ?

Chacune de ces questions ouvre des champs très vastes qui mériteraient tous d'être approfondis. Les fausses bonnes solutions sont légion et il convient de ne pas tomber dans le piège de vouloir simplifier à outrance un problème aussi large, complexe, voire insaisissable.

Le CESR a souhaité aborder la question des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme et en difficulté d'insertion. Ce sont des jeunes ayant connu l'échec et ne disposant pas de qualification, c'est-à-dire ayant arrêté leurs études avec un niveau V bis et VI¹.

En France, 8 % des jeunes sortent aujourd'hui de l'école sans diplôme ni qualification validée.

Ce chiffre après avoir connu une régression très importante pendant 3 décennies ne diminue plus depuis 10 ans. **En Bourgogne, l'IREDU avance le chiffre de 1600 jeunes dans cette situation.**

Leur formation et leur insertion professionnelle paraissent plus que problématiques de nos jours et se situent d'ailleurs au cœur des préoccupations des élus locaux et en particulier de ceux de la Région. Cet échelon territorial apparaît comme le mieux adapté au traitement de cette question.

Le sujet des jeunes en difficulté d'insertion est particulièrement ardu, car les opinions sont différentes, parfois divergentes, selon que l'on se situe du point de vue de l'enseignant, du responsable administratif ou politique, du sociologue, du psychologue...ou du parent.

¹ Voir, en annexe du rapport, les niveaux de formation.

Dans cet avis, nous allons dans un premier temps rappeler les responsabilités de chacun des acteurs et les difficultés qui se présentent pour le jeune non qualifié à la sortie du système scolaire, puis, dans un second temps, les préconisations qui peuvent être faites.

Pour plus de précisions sur les différents aspects de la question, il est recommandé de se référer au rapport qui accompagne cet avis.

1. DES RESPONSABILITES PARTAGEES

Un manque de continuité des politiques de la jeunesse en France

C'est un euphémisme que de constater qu'elles manquent, en France, de continuité. Les actions à peine mises en place par un ministère, soit ne sont pas reconduites, soit font l'objet d'une superposition, sans que l'évaluation des actions n'ait pu être réalisée. On vient à peine de commencer à appliquer la loi sur la Cohésion sociale que de nouvelles mesures sont proposées, reprenant pour partie les dispositions précédentes.

Après les TUC¹, les CES et CEC, les emplois jeunes, voici les assistants d'éducation et plus récemment les CA et les CAE; après le programme TRACE, voici le CIVIS. Et tout récemment les CNE et CPE... Ce manque de pérennité de l'action publique contribue à lui conférer un caractère insaisissable, peu propice à son efficacité.

1.1. Le contexte régional

Quelques indicateurs permettent de caractériser notre région².

- On constate **une diminution du nombre de jeunes** : entre 1990 et 1999, la population des jeunes de 15 à 24 ans a fortement chuté en Bourgogne ; la part des jeunes dans la population totale y est plus faible que dans la moyenne nationale (30.3 % contre 32.3 % en France).
- Si le **taux de scolarisation** des 16-19 ans est sensiblement égal à la moyenne nationale, celui des 20-24 ans y est plus faible avec 31.5 % (contre 37.3 % au niveau national). Des jeunes Bourguignons partent poursuivre leurs études ou rechercher un emploi à l'extérieur de la région.
La Bourgogne fait partie d'un groupe de régions qui perd aussi bien des jeunes en cours de formation (des élèves et des étudiants) que les jeunes en cours d'insertion (des débutants sur le marché du travail).
- **Le recours au CAP** est élevé en Bourgogne avec une prédominance des formations industrielles. La part des élèves en CAP parmi l'ensemble des élèves inscrits en niveau 5 est élevée avec 51,3 % contre 47,2 % en métropole. Cela en fait la 3ème région française.
- **La population active** a augmenté de 2 % entre 1990 et 1999 en Bourgogne évoluant de 698 000 à 711 000 personnes. Sur cette même période, la population active de 15-24 ans a fortement diminué. Il en résulte alors une baisse de la part des jeunes parmi les actifs (de 13,5 % à 9 %). Ceci s'explique à la fois par la baisse de la population des jeunes mais également par le nombre croissant de jeunes poursuivant leurs études.

¹ Voir glossaire

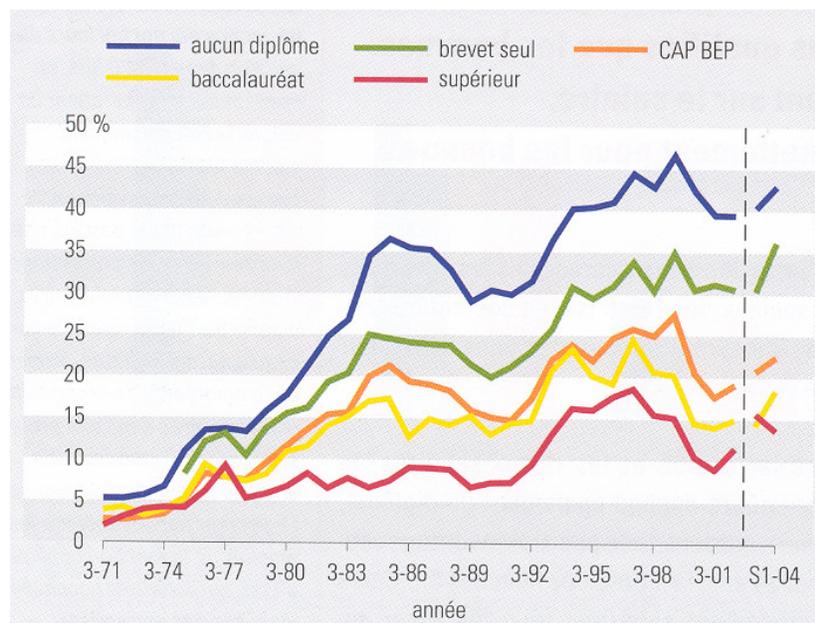
² Audition de Brice NAFETAT, chargé d'études à l'observatoire pour l'emploi de l'Assedic Franche-Comté Bourgogne 6 09 05 (Données CEREQ Education nationale :DEP DPD)

- **La part des apprentis parmi les 16/ 25 ans** est de 3,9 % contre 2,9 % en Métropole, la Bourgogne est ainsi la première région française. L'enquête IAP Bourgogne (sur l'insertion Professionnelle des Apprentis)¹ fait apparaître que l'on comptait à la rentrée 2003, 11 300 jeunes apprentis (1/3 des effectifs du second degré) dont :

- 50 % préparaient un CAP
- 20 % préparaient un BEP
- et 30 % suivaient une formation égale ou supérieure au baccalauréat et brevet professionnel

Pour les apprentis bourguignons, en 2003, environ 3 800 jeunes ont terminé leur cursus pour intégrer le marché du travail. Au 1^{er} février 2004, 7 mois après la fin du contrat d'apprentissage, 63 % des sortants sont salariés contre 69 % l'année précédente, 25 % recherchent un emploi.

- **En ce qui concerne l'insertion professionnelle des jeunes** : plusieurs enquêtes ont été menées pour améliorer la connaissance de l'insertion professionnelle des jeunes. L'enquête Insertion dans la vie active (IVA)² en Bourgogne constitue un outil particulier et unique qui donne la possibilité de suivre aux plans national, régional et local, l'évolution des conditions d'entrée des jeunes dans le monde du travail. L'enquête appréhende la situation professionnelle des lycéens, sept mois après la fin de leur scolarité. Elle montre que **le taux d'emploi dépend principalement du diplôme** : plus de 60 % des diplômés de niveau IV ou plus sont en emploi, alors que seuls 50 % des diplômés de niveau V (BEP ou CAP) le sont, et moins de 40 % des diplômés de niveau V bis.



Encadré n° 1 : taux de chômage des jeunes actifs de 15-24 ans, en fonction de leur niveau de diplôme (1971-2004)
 Source : l'Etat de l'Ecole n° 15 octobre 2005 (Données INSEE Enquête emploi)

Ce graphique met en évidence combien les jeunes actifs ont été durement confrontés au chômage depuis le milieu des années soixante-dix, en particulier les moins diplômés.

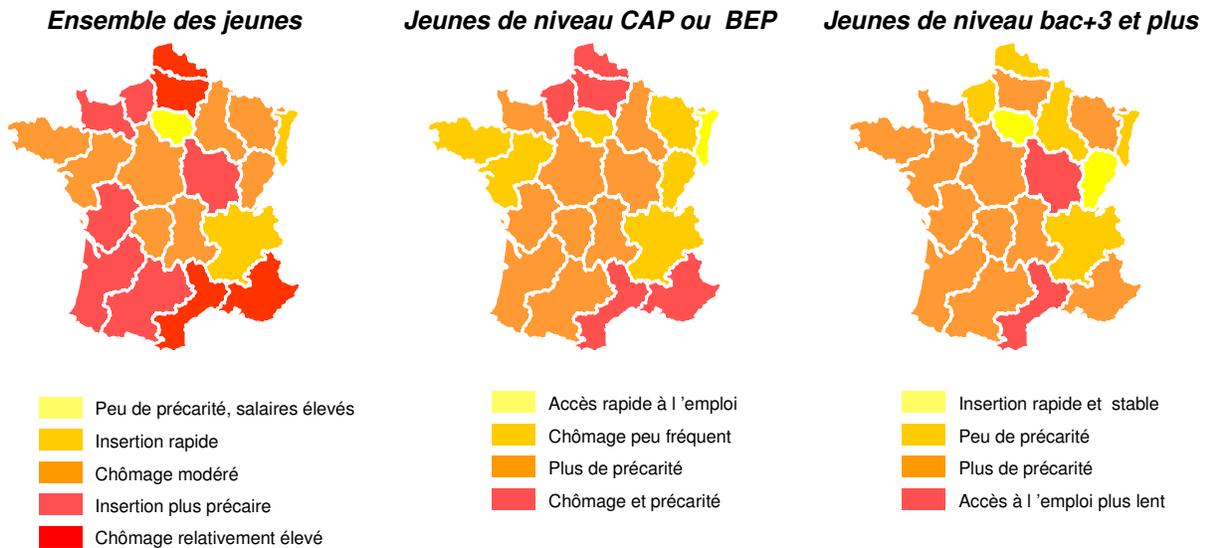
¹ Enquête IPA - 2004- Cereq/ Iredu

² Enquête IVA Insertion dans la vie active Christine GUEGNARD (Centre associé au CEREQ/ IREDU) et Christine LECRENAIS (service statistique académique) –

L'enquête, réalisée par le CEREQ¹ au plan national, intitulée "Génération 98", met en évidence que trois ans après la fin des études, 72 % des jeunes sont en emploi salarié² mais ces chiffres globaux cachent d'importantes disparités. Pour les sorties sans qualification, 40 % des jeunes n'ont toujours pas d'emploi stable et 20 % des filles sont toujours au chômage.

Les cartes ci-après montrent l'influence de la formation sur les conditions d'insertion et la position de la Bourgogne parmi les autres régions françaises.

Les conditions d'insertion selon le niveau de formation



Encadré n° 2 : Le système scolaire : une insertion plus précaire en Bourgogne
Source : Enquête Génération 98, Cereq 2001

1.2. Le système éducatif

Depuis les années 1960, on a pu assister à un phénomène que l'on pourrait qualifier « de massification de l'éducation », tous les jeunes poursuivant leur scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans. Le système scolaire s'est ainsi trouvé devant l'obligation de les accueillir tous et a du rapidement s'adapter à ce grand nombre. Cependant, pour certains élèves, le système s'est avéré inadapté et n'a pas été en mesure de proposer de réponse répondant parfaitement aux besoins.

Les inspecteurs de l'éducation nationale font ce constat dans leur rapport³. Pour eux, il conviendrait d'ailleurs de mettre en place « de nouvelles pratiques pédagogiques permettant de porter un nouveau regard sur l'élève ».

¹ CEREQ Centre d'Etudes et de REcherche sur les qualifications

² Audition de Christine GUEGNARD CEREQ / IREDU Dijon le 4 01 05

³ « Les sorties sans qualification : analyse des causes, des évolutions, des solutions pour y remédier », rapport à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Philippe DUBREUIL, Marc FORT, Elisabeth MORIN, Jean-Claude RAVAT Inspection générale de l'Education nationale; Inspection générale de l'Education nationale ; Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche - juin 2005 - La documentation française p 32.

Un enseignement adapté a progressivement pu se mettre en place.

En Bourgogne, on peut trouver des classes relais, des CLIPA (classes d'initiation préprofessionnelle en alternance), des SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), classes d'aide et de soutien intégrant une pédagogie plus active et des enseignements préparant à la vie professionnelle¹. Dans le premier degré, il faut noter l'action du réseau d'aide (RASED).

- **Le phénomène des « décrocheurs »**

Tous les ans, des élèves quittent effectivement leur établissement scolaire en cours d'année ou encore ne poursuivent pas leurs études à l'issue du collège à l'âge de 16 ans. On les appelle les élèves « décrocheurs ». Aux dires de responsables de l'Éducation nationale,² il s'en trouve dans tous les établissements scolaires, en plus grand nombre dans les quartiers les plus en difficulté. Selon les interlocuteurs, les chiffres avancés varient énormément.

Pour les inspecteurs de l'Éducation nationale,³ « le phénomène du décrochage est particulièrement insidieux, parce que les sorties sans qualification se font au compte gouttes : ce n'est jamais un phénomène massif. Il n'attire donc pas particulièrement l'attention. Il ne prend une ampleur inquiétante qu'à partir du moment où l'on rapproche les témoignages des chefs d'établissement entre eux. »

Qui sont ces jeunes ?

Bien que leurs situations soient extrêmement diverses, il est possible de relever les points communs suivants :

- *la scolarité n'a pas de sens pour eux, pas de cohérence, elle est dévalorisante,*
- *ce sont des jeunes fragiles du fait du contexte social familial et culturel,*
- *ils auraient sans doute eu besoin, à un moment donné, d'un accompagnement différent grâce auquel ils auraient pu évoluer positivement,*
- *ils ne sont plus demandeurs et parfois en situation de refus.*

Il n'existe pas assez de place pour tous les élèves souhaitant intégrer les lycées professionnels, particulièrement dans certaines formations, ce qui entraîne de fait une sélection. Si certaines sections ne font pas le plein, d'autres sont trop demandées. Par exemple, pour les carrières sanitaires et sociales, il y a près de 500 demandes pour 60 places.⁴ A contrario, des places ne sont pas pourvues dans les filières ouvrant aux métiers du bâtiment, qui souffrent d'un déficit d'image.

Le départ de ces élèves ne gêne pas en soi le fonctionnement du collège. Il soulève, par contre, pour la suite de leurs parcours, de considérables problèmes pour leur insertion sociale et professionnelle.

- **Des dispositifs de prévention à mettre en place**

Pour les intervenants rencontrés lors des auditions, **le décrochage peut se prévoir**. Les mêmes signaux d'alerte reviennent invariablement : absentéisme, problèmes de comportement dans la classe (agressivité ou, au contraire, passivité), conduites déviantes. L'observation du cursus antérieur de l'élève décrocheur montre, par ailleurs, souvent très tôt une scolarité perturbée. Elle est liée le plus souvent à des difficultés sociales, des troubles familiaux et des défaillances de santé

¹ Voir dans le rapport les différents enseignements adaptés en Bourgogne

² Audition de Jean-Jacques CHAVENTON, principal du collège Gaston ROUPNEL -Dijon- 21 11 05

³ Rapport cité plus haut

⁴ Audition de Jean-Jacques CHAVENTON, principal du collège Gaston ROUPNEL -Dijon- 21 11 05

souvent associées. L'élève se retrouve face à une multitude de problèmes complexes qui le conduisent parfois à la marginalisation.

Ici ou là, des expériences de repérage des décrocheurs sont menées¹ mais, rares et peu connues, elles auraient besoin d'être évaluées et sans doute mieux reconnues.

- **Les dispositifs de repérage initiés par la Mission générale d'insertion (MGI)**

Durant l'année dite de carence, année pendant laquelle le jeune reste sous la responsabilité de son établissement d'origine, des dispositifs de veille peuvent être mis en place. Ils dépendent pour une grande part de l'investissement des équipes pédagogiques dans les établissements. C'est bien souvent aussi la relation personnelle établie par l'animateur du CIPPA avec ces équipes qui favorise la mise en place d'actions de prévention.

Les CIPPA (cycle d'insertion professionnelle par alternance) **et les MODAL** (modules d'accueil en lycée) sont des dispositifs mis en place dans le cadre de la Mission générale d'insertion dans les collèges et les lycées.

Dès septembre, les jeunes qui n'ont pas trouvé d'affectation à la sortie du collège sont convoqués à des entretiens et sont affectés dans l'un des 22 dispositifs de Bourgogne mis en place sur les différents bassins de formation. Les CIPPA accueillent une quinzaine de jeunes en entrées et sorties permanentes. En 2003-2004 ce sont 332 jeunes qui ont été accueillis en CIPPA et 78 en MODAL.

Les résultats : la réussite et des solutions ont été trouvées dans plus de 70 % des cas, souvent en lien avec les missions locales².

Les CIPPA ne sont pas considérés comme des dispositifs d'orientation à part entière et ils ne voient le jour que dans la mesure où à la rentrée de septembre un nombre suffisant de jeunes n'a pas d'affectation.

Les chefs d'établissements exercent une responsabilité en la matière. On mesure combien la présence d'un personnel chargé du suivi des jeunes au sein des établissements scolaires pourrait s'avérer utile.

Si le CESR a pu apprécier tout l'intérêt des expérimentations menées dans quelques établissements, il a aussi constaté l'absence de généralisation de la prévention de l'échec et du décrochage.

- **Une année de carence pas toujours mise à profit**

Les inspecteurs de l'Éducation nationale constatent dans leur rapport que « les chefs d'établissements, s'ils arrivent en général à connaître l'orientation immédiate, ne savent pas ce qu'ils (les jeunes) deviennent ensuite, en situation d'abandon définitif ou en poursuite de formation qualifiante ».

Ceci pose le problème du maintien (ou de la réduction) du délai de carence, ainsi que des conditions d'efficacité des actions menées par la Mission Générale d'Insertion pour assurer le suivi dès la sortie.

- Pour les chefs d'établissement rencontrés, cette année de carence est une responsabilité à conserver.

¹ Audition de Patricia GUILLOPPE, animatrices CIPPA le Creusot et de Carole DESBROSSES animatrice CIPPA de Blanzay le 20 12 05

² Pour plus de précisions voir le rapport sur ce thème

- Pour les missions locales, cette année pose problème dans la mesure où elle limite les possibilités de financement des actions de formation. Un lien étroit entre la sortie de l'établissement scolaire et l'accueil en mission locale est essentiel.
- **Un niveau qui ferme provisoirement l'accès à un apprentissage ou une formation professionnelle.**

Les élèves sortis sans qualification achèvent de fait leurs études sans le socle minimum de connaissances, pré-requis leur permettant d'entreprendre ensuite avec succès une formation qualifiante. Ils n'ont pas intégré les attentes de leurs futurs employeurs. Des jeunes quittent parfois du système scolaire en situation d'illettrisme, ce qui représente un handicap quasi insurmontable pour leur insertion ultérieure.

Des jeunes illettrés

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANCLI) a rassemblé des données issues de plusieurs enquêtes¹. Elle révèle que plus de 2 millions de personnes ne savent plus ou pas lire, écrire, compter. De ce fait elles se retrouvent exclues -ou en voie de l'être- de l'accès à l'emploi, à la culture, aux droits fondamentaux ou aux services publics. Professionnellement, elles ne peuvent ni suivre de formations ni bénéficier d'une évolution de carrière.

Parmi les jeunes entre 17 et 18 ans², 8 à 10 % seraient incapables de lire un texte simple et court.

- **Des parents d'élèves encore insuffisamment informés**

Des parents d'élèves accèdent à la réalité de la situation de chaque élève en conseil de classe de collège et de lycée où ils sont très présents. Ils questionnent régulièrement les équipes pédagogiques sur les difficultés que rencontre tel ou tel élève et sur les actions envisagées. Par contre, ils sont peu informés sur les dispositions existantes. Dans l'ensemble, ils ignorent tout de la mission générale d'insertion de l'Éducation Nationale.

- **L'enseignement agricole et ses atouts**

Les directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF) ont l'obligation, légalement, de suivre l'insertion professionnelle des jeunes pendant trois ans après leur sortie. Le positionnement de l'enseignement agricole sur les actions en direction d'un public en difficulté n'est ni marginal, ni récent, notamment en milieu rural. Ce sont les CFPPA qui conduisent les actions d'insertion pour le compte de donneurs d'ordres divers³.

Concernant les établissements de l'enseignement privé agricole, il faut signaler l'action menée par les maisons familiales et rurales⁴. Leur antériorité et leur expérience en matière d'alternance et de suivi des jeunes est remarquable. On y constate, de plus, une forte implication des familles et des professionnels.

¹ INSEE Enquête information et vie quotidienne 2002, repris dans la brochure du CNFPT sur l'illettrisme.

² Depuis 1998, 3 millions de jeunes de 17 à 18 ans (garçons et filles) ont subi des tests, lors de la journée d'appel et de préparation à la défense.

³ Conseil régional de Bourgogne (APIP, ASOP, DOP, pré qualifications et qualifications), DRTEFP (SIFE, lutte contre l'illettrisme), ANPE (prestations d'accompagnement projet et emploi), FASILD (FLE, alphabétisation), Etat-Région (APP), Ministère de la défense (service national d'insertion), à partir de novembre 2005.

⁴ Audition d'Yves MARGE, Directeur de la fédération des Maisons familiales rurales de Bourgogne et de Xavier COSNARD, Directeur du CFA régional des maisons familiales et rurales – 3 novembre 2005

- **La situation des jeunes handicapés**

La loi du 11/02/2005¹ rappelle que le service public de l'éducation doit « assurer une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux enfants, aux adolescents et aux adultes présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant. »

Le jeune doit pouvoir s'inscrire dans l'établissement le plus proche de son domicile. Cela implique un suivi par un service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (le SESAD).

En Bourgogne² sur les 2 700 jeunes handicapés placés en établissement (dont 2 125 pour déficits intellectuels), seulement 550 bénéficient d'une scolarité ordinaire avec un suivi éducatif.

Ils sont alors pris en charge par les CLIS (Classes d'Intégration Scolaire) pour la scolarité en primaire, puis par les UPI (Unité Pédagogique d'Intégration), structures existant dans les collèges. Mais la demande pour placer les enfants handicapés en établissements spécialisés est encore forte en France.

Au niveau de leur accès à l'emploi

La politique menée en faveur des jeunes souffrant de handicaps peut être très largement discutée et justifierait à elle seule toute une étude.

1.3. Le monde économique

On peut regretter la méconnaissance par les jeunes de la diversité et de la richesse des métiers et la fausse représentation véhiculée. L'entreprise ne communique pas assez sur ce point et n'affiche pas suffisamment les besoins en main d'œuvre et en particulier la nécessité d'une main d'œuvre qualifiée. Si les grandes entreprises semblent avoir mesuré l'importance de mener une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, on pourrait attendre que ces démarches se généralisent.

Dans cet esprit, les chambres consulaires ont mis en place des dispositifs (les Centres d'aide à la décision (CAD) pour les Chambres de métiers et les " Points alternance" dans les CCI) qui ont comme missions :

- de promouvoir les métiers et les filières de formation dans le cadre de l'alternance,
- d'informer les publics,
- et d'aider à l'analyse des actions à mener.

Ces structures visent également à faciliter les relations entre les jeunes demandeurs d'emploi et les employeurs potentiels.

Les entreprises recrutent de moins en moins de jeunes non qualifiés³. Lorsqu'il y a reprise économique, ces jeunes travaillent par l'intermédiaire des entreprises de travail temporaire. Mais lorsque l'économie s'essouffle, ils se retrouvent souvent demandeurs d'emploi.

¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées – Code de l'éducation art L. 112-1

² Audition de François FAUCHEUX, directeur du CREA (Centre régional d'études et d'actions sur les handicaps et les adaptations) 6 septembre 2005

³ Sur ce point, voir l'ouvrage de Stéphane BEAUD et de Michel PIALOUX, "violences urbaines, violences sociales".

On peut regretter qu'elles n'offrent pas suffisamment de place en stage ou en formation par alternance.

Un outil d'insertion et de formation existe : le contrat de professionnalisation. Le CESR ne peut que constater qu'il est actuellement sous-utilisé.

1.4. Le secteur de la formation

L'action du Conseil régional ne portera ses fruits que s'il existe un lien étroit avec le partenaire économique. Dans ce domaine, le développement des contrats d'objectifs, compte tenu de leur intérêt en termes de partenariat, devrait être renforcé. La Région a fait un effort important pour l'apprentissage et la formation des jeunes demandeurs d'emploi ; les financements sur ce point sont conséquents.

Une grande souplesse peut être attendue à ce niveau régional qui dispose d'une réelle marge de manœuvre pour adapter son offre au plus près des besoins des jeunes.

Le CESR a pu noter le manque de structures publiques destinées aux jeunes les plus en difficulté et offrant une activité d'insertion encadrée. Très souvent, les organismes manquent de place, parfois ils préfèrent recruter des jeunes moins en difficulté pour assurer à la sortie des dispositifs un meilleur taux de réussite.

Or ces jeunes de niveau V bis et VI sont précisément ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux stages mis en place par le Conseil régional. Le rapport de l'inspection générale de l'Education nationale signale que les jeunes de ce niveau ont accès deux fois moins à la formation continue que ceux de niveau V. De plus, la complexité des modalités pour suivre un stage ne favorise pas le retour de ces jeunes vers la formation¹.

Les personnes auditionnées ont été nombreuses à rappeler l'importance du facteur temps dans la réinsertion d'un jeune. Pour les organismes de formation professionnelle², l'insertion sociale et professionnelle est une action éducative à long terme. Les formateurs ont souvent le sentiment de devoir aller trop vite, de manquer de recul. Or le temps est une condition de réussite d'un parcours d'insertion. Aux objectifs de formation se sont souvent substitués des objectifs de taux de placement en entreprise.

Les CFA³ et le réseau des Écoles de la seconde chance rappellent l'intérêt d'un "continuum éducatif". Un lien doit aussi être réalisé entre l'emploi aidé et l'emploi non aidé, sans rupture dans l'encadrement.

1.5. La société civile

La famille

Elle est un élément déterminant pour l'équilibre et l'avenir de l'enfant et du jeune. Mais ce vaste sujet suffirait à justifier à lui seul une étude approfondie qui ne peut être entreprise ici. Il apparaît

¹ Voir aussi l'avis du CESR sur "la formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi" 24 octobre 2003 - rapporteur Joseph BATAULT.

² Audition de Michel BONNET, Président de la Fédération de la Formation professionnelle Dijon 06 septembre 2005.

³ Audition d'Olivier KIRSCH, Vice-président de la fédération nationale des CFA, président de l'ARDIR et directeur du CFA Pharmacie de Dijon - 23 septembre 2005.

cependant que la situation économique, sociale et culturelle actuelle pénalise les équilibres familiaux souvent fragiles, ce qui amplifie les difficultés des jeunes. Dans un contexte inégalitaire, chaque famille est un cas particulier et pour aborder ce sujet, une grande délicatesse s'impose.

La citoyenneté

Les jeunes, leur insertion sociale et professionnelle, sont une préoccupation qui est de la responsabilité de chacun.

1.6. Les freins à l'insertion

Les problèmes rencontrés par les jeunes

Le CESR a auditionné des conseillers de missions locales, et des responsables de formation chargés de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes. Il a aussi pu rencontrer un groupe de jeunes inscrits en dispositif DOP (Dispositif d'orientation professionnelle).

Les difficultés les plus souvent évoquées portent sur la mobilité, en particulier en milieu rural, l'accès au logement, et les difficultés d'ordre financier.

La mobilité

L'une des difficultés majeure rencontrée par les jeunes concerne les déplacements et les problèmes de transport. L'absence d'un mode de transport limite considérablement les possibilités d'accès à l'emploi. Les jeunes ne peuvent plus utiliser les transports scolaires et ne disposent pas encore des ressources suffisantes pour se déplacer ou acquérir un moyen de locomotion.

Ils sont nombreux à demander à préparer le permis de conduire qui, seul, leur permettra la mobilité nécessaire pour répondre aux nécessités de l'emploi.

Les problèmes financiers et les questions de logement

Bien des contrats à temps partiel ou des contrats aidés n'assurent pas un revenu suffisant aux jeunes pour leur permettre de résoudre leurs problèmes d'intendance : logement, nourriture, habillement... Cela est particulièrement aigu à l'occasion du premier mois d'embauche¹.

¹ Voir aussi à ce propos, en annexe du rapport, les exemples de difficultés rencontrées par les jeunes.

2. UN PARTENARIAT QUI RESTE A AMELIORER

2.1. De nombreux intervenants

Différentes structures ont été mises en place pour accueillir, orienter, former et/ou suivre les jeunes qui ont quitté le système éducatif, Elles ont pour mission d'assurer le lien entre le système éducatif et le monde du travail.

2.1.1. Les missions locales

Les Missions locales et PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation) occupent une place centrale.

On trouve en Bourgogne 15 missions locales, 2 PAIO et 109 points d'accueil répartis sur tout le territoire, destinés à accueillir et écouter les jeunes avec un objectif prioritaire : l'emploi. En Bourgogne¹, ce sont ainsi près de 10 000 nouveaux jeunes qui sont reçus par an pour un total de 28 000 jeunes en contact chaque année.

Un accompagnement de tous les jeunes

Le réseau des missions locales et PAIO accueille tous les jeunes avec un accompagnement et des solutions personnalisées. Ils peuvent être avec ou sans qualification, issus de quartiers difficiles ou d'une commune rurale, en rupture familiale, démunis ou sans difficulté majeure.

Les missions locales essaient de résoudre les difficultés auxquelles les jeunes se trouvent confrontés : chômage, santé, isolement, manque de logement... Un étroit partenariat avec les services spécialisés tels que ceux de l'Etat, du Conseil régional (pour la formation et l'insertion), du Conseil général (pour les problèmes sociaux et de santé) s'avère indispensable afin d'utiliser le maximum de compétences disponibles.

Les missions locales distinguent **3 catégories de jeunes accueillis** :

- les jeunes prêts à occuper un emploi. Les réponses à leur apporter, carrefours des métiers, rencontres avec les entreprises et les employeurs, parrainage sont des démarches qui naturellement s'imposent. Ces jeunes pourront assez rapidement trouver une solution satisfaisante et d'accéder au marché de l'emploi.
- les jeunes incomplètement préparés au monde du travail. Pour eux, les réponses les mieux adaptées consisteront à traiter leur problème de formation, de mobilité ou de choix de projet.
- Enfin les jeunes exclus ou en voie d'exclusion, nécessitant une resocialisation, des soins, le traitement de la dépendance, voire le suivi par les services judiciaires. Les jeunes illettrés ou analphabètes peuvent être classés dans cette catégorie.

¹ Auditions de Gérard LABORIER, maire de Marsannay-la-Côte, vice-président de l'association régionale des missions locales et de Madame Catherine TORRES, Dijon- le 19 mai 2005.

Les missions locales constituent des entités indispensables encore aujourd'hui, quel que soit le pouvoir politique en place. Ainsi, elles bénéficient d'un financement multiple¹.

2.1.2. Les actions de l'État

De nombreuses mesures ont été mises en place pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi². La DRTEFP et les agences de l'emploi et les missions locales ont charge de cette mise en œuvre.

On peut notamment citer :

- le « CIVIS » contrat d'insertion dans la vie sociale » qui s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle ;
- le contrat de professionnalisation, qui unifie le dispositif des contrats d'insertion en alternance. Depuis le 1er octobre 2004, Il remplace les contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation ;

- le contrat jeune en entreprise (CJE), qui vise à faciliter l'embauche en contrat à durée indéterminée de jeunes ;

- le contrat d'accompagnement dans l'emploi, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi

Plus récemment, on a vu apparaître, après le contrat nouvelle embauche (CNE), le contrat première embauche (CPE) qui pourra être conclu dans les entreprises de plus de 20 salariés.

L'ANPE propose plusieurs types d'accompagnement :

- un accompagnement à la recherche d'emploi pour les publics les plus en difficulté
- et la plateforme de vocation inscrite au plan de Cohésion sociale.

Le CRESS³ a pu faire remarquer que le trop grand nombre de dispositifs peut amener à une certaine confusion pour les jeunes.

2.1.3. Les collectivités territoriales

En matière de lutte contre l'exclusion et d'aide à l'insertion des jeunes, **le Conseil régional** finance différentes actions :

- Le programme régional de formation professionnelle continue (20.8 Millions d'euros en 2005),
- Le réseau d'accueil et d'orientation,
- Les missions locales.

La Région contribue également au financement :

- des contrats négociés d'orientation,
- du chèque dit « de la deuxième chance »,
- de cours pour préparer différents diplômes professionnels,
- ainsi que des aides individuelles (aides à la mobilité, gérées par les départements).

¹ Principalement financées par le Contrat de plan Etat Région, elles bénéficient également des contributions financières des fonds européens, des collectivités territoriales, d'établissements publics et de fonds privés.

² Pour plus de précisions, consulter le rapport

³ Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire - Audition de Jean-Louis CABRESPINE, président de la CRESS et secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement et de Lucie GROS, directrice de la CRESS Dijon 21 11 05

Elle finance des « bilans jeunes » pour leur permettre d'élaborer des parcours d'insertion. Elle a mis en place récemment de nouvelles mesures telles le dispositif « Emploi-tremplin » et l'opération « 2000 parcours pour l'emploi ».

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'État et la Région ont signé **deux protocoles**, conventions d'objectifs et de moyens, portant, l'un sur l'apprentissage, l'autre, sur l'insertion des jeunes.

Plus récemment et suite aux émeutes qui ont eu lieu en novembre 2005 dans les zones urbaines sensibles, le Conseil régional va financer des stages en entreprise pour des jeunes issus de ces quartiers : un contrat ressource de 8 mois pour les 16-26 ans des zones urbaines sensibles.

Les départements, dans le cadre de leurs responsabilités sociales, **et de nombreuses communes et intercommunalités** mettent également en place des actions en faveur des jeunes en s'adaptant aux besoins et au contexte local.

2.1.4. Les chambres consulaires

Les CCI, et Chambres de métiers prennent également des initiatives en faveur du rapprochement de l'emploi et de la formation (Les CAD et les « points alternance ».)¹ Elles agissent notamment pour la promotion de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

2.2. Une organisation cloisonnée

On peut faire le constat d'une coordination insuffisante entre l'Éducation nationale, l'enseignement agricole, les secteurs privés et associatifs de formation et les autres services de l'état (comme l'ANPE et la DRTEFP) et la Région, ses partenaires et ses prestataires (les missions locales et de nombreuses structures de suivis et de formation).

Certains jeunes échappent à tout accompagnement et se retournent alors parfois vers des associations caritatives pour des aides alimentaires. D'autres sont malheureusement pris en charge par les circuits judiciaires.

- **L'absence de système commun de repérage et de suivi.**

Une difficulté apparaît rapidement : comment cerner l'ampleur du phénomène de décrochage et de la « disparition des jeunes » hors de l'enseignement initial ? On s'aperçoit qu'il n'existe pas de données communes aux différents intervenants.

Si quelques expériences très récentes de collaboration entre les différents partenaires concernant le devenir des jeunes ont pu être réalisées (par exemple, entre la Mission locale du Creusot et les établissements scolaires du secteur), le système mériterait d'être généralisé.

Le Centre régional de ressources (C2R) pourrait sans doute davantage encore jouer un rôle de coordination en relation avec les milieux professionnels.

¹ Pour plus de précisions, voir rapport.

Chaque structure établit ses propres données et il semble manquer d'une volonté de les mettre en commun. Les missions locales gardent la trace des contacts successifs établis avec les jeunes. Un nouveau dispositif " parcours 3" vient d'être mis en œuvre en Bourgogne, il a pour objectif le suivi précis et détaillé des jeunes suivis par les missions locales.

Actuellement, aucun suivi de cohorte ne permet de connaître avec certitude le devenir des élèves qui sortent du système scolaire. Cela est rappelé dans l'évaluation de l'enseignement réalisée pour l'Académie de Dijon¹. Ces données permettraient pourtant d'évaluer l'importance quantitative et qualitative de ce problème.

- **Au sein même du Conseil régional**

Le Conseil régional finance, nous l'avons vu, des actions destinées à favoriser la formation professionnelle des jeunes en difficulté. Mais les règles de financement des actions de formation professionnelle des jeunes apparaissent parfois trop contraignantes.

- **Entre la Région et les organismes prestataires**

Les relations entre la Région, donneur d'ordre, et les prestataires privés apparaissent souvent comme trop commerciales. Ils souhaitent participer davantage à la réflexion sur les enjeux, les objectifs, la gestion prévisionnelle de la formation, et son évaluation.

- **Les dispositifs d'orientation**

Une des causes de l'échec de certains jeunes est liée au problème d'orientation. Le Conseil régional est désormais mieux positionné pour définir et organiser les dispositifs d'accueil d'information et d'orientation.

¹ Evaluation de l'enseignement dans l'Académie de Dijon p 72 -déjà cité- Novembre 2004.

3. LES PRECONISATIONS DU CESR

Les préconisations émises par le CESR visent pour l'essentiel à appliquer réellement d'une part ce qui existe et n'est pas mis en place et d'autre part à renforcer ce qui existe déjà. La proposition principale consiste à coordonner les données des différentes structures concernées par les jeunes en échec avec l'objectif unique de limiter cet échec de l'insertion sans esprit concurrentiel.

Il peut être opportun, pour les propositions d'avis, de les situer sur trois niveaux :

➤ Optimiser l'existant

De nombreuses expériences ont été menées avec succès, de nombreux acteurs tant en formation initiale que continue disposent de réels savoir-faire qui peuvent être sollicités. Il s'agit de faciliter l'application des réponses, la pertinence de l'opérateur, le transfert d'expériences réussies, l'état de réceptivité du jeune.

➤ Davantage coordonner les moyens

Créer des liens, simplifier l'accès aux réponses, la connaissance des solutions par les opérateurs, le guichet unique, la maison de l'emploi, la synergie des réponses entre elles.

➤ Encourager l'innovation

La recherche de réponses nouvelles doit être soutenue, l'initiative des opérateurs encouragée, privilégier un fonctionnement militant à une démarche purement administrative.

Il conviendra également d'organiser les réponses en les adaptant étroitement aux différents publics et à leurs problématiques.

3.1. Prévenir la rupture du jeune avec le système scolaire

Aucun jeune ne doit quitter le système scolaire sans disposer des pré requis nécessaires pour l'apprentissage d'un métier, l'acquisition d'une qualification ou tout simplement la vie en société. C'est un objectif affirmé par les lois successives, mais des interrogations demeurent sur sa mise en œuvre.

- **C'est dès l'école maternelle et primaire, qu'il faut travailler à la réussite de tous.**
Ce sont les premières années de scolarité qui sont déterminantes.
- **Offrir aux élèves des conditions de travail qui permettent la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée.**
- **Mettre en place ou développer, au collège et au lycée, des dispositifs chargés de détecter des jeunes** susceptibles de décrocher et leur proposer une prise en charge plus adaptée.
- **Développer le soutien individualisé des élèves en difficulté** dès les classes de 6^e et de 5^e et mettre en place des médiateurs dans chaque établissement. C'est au niveau de l'établissement scolaire que les mesures de prévention semblent les plus pertinentes et efficaces en cas de crise.

Les permanences des assistants sociaux et infirmeries en milieu scolaire sont des lieux primordiaux d'apaisement en milieu scolaire et des indicateurs d'une grande utilité. Ils méritent une attention particulière.

- **Faire vivre réellement la Mission générale d'insertion**, trop souvent méconnue.
- **Réintroduire les classes de préparation à l'apprentissage**
- **Faciliter le retour au sein du système éducatif** au-delà de la scolarité obligatoire, y compris au sein des lycées.
- **Mieux informer et former les enseignants sur les mécanismes qui conduisent à l'échec scolaire** et les amener à détecter les signes précurseurs du décrochage.
- **Inscrire dans les projets d'établissements, collèges et lycées, les objectifs d'insertion.**

3.2. Assurer un accompagnement systématique de tous les jeunes après leur sortie du collège, jusqu'à leur affectation dans un établissement, une formation qualifiante ou un emploi

- **Mettre à profit l'année de carence**
Selon les textes, cette année est de la responsabilité de l'éducation nationale ; elle doit être mise à profit dans le cadre de la Mission générale d'insertion pour éviter les ruptures
- **Un suivi de cohorte** doit être instauré dans chaque établissement et consolidé au plan académique, en s'appuyant sur une base de données régionale des jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'une qualification.
Le ministère de l'agriculture impose aux établissements qui relèvent de sa compétence de suivre le cursus des élèves trois ans après leur sortie de l'établissement, diplôme obtenu ou pas. Cette obligation pourrait être appliquée à l'ensemble des établissements d'enseignement.
- **Individualiser la durée des dispositifs pour donner du temps au jeune si cela est nécessaire**, en particulier pour les dispositifs CIPPA¹ et DOP².
- **Multiplier le nombre de CIPPA**
Le système a fait ses preuves, il aboutit à des résultats positifs. Ces structures permettent la mise en place de parcours individuels pour des élèves en décrochage scolaire, avec un emploi du temps personnalisé comprenant une immersion importante en entreprise et un travail sur un projet professionnel. Mais leur action s'avère quantitativement insuffisante dans la région.
- **S'appuyer sur l'expérience du secteur agricole**
L'enseignement agricole (public et privé) a su profiter de sa spécialisation et de la forte motivation de ses élèves. Il a mis en place des structures adaptées comme, par exemple, un

¹ CIPPA : Cycle d'insertion professionnelle par alternance.

² DOP : dispositif d'orientation professionnelle.

animateur socio culturel dans chaque établissement. Il a, par ailleurs, accordé une grande place aux professionnels et aux parents. Ce secteur obtient des résultats très satisfaisants.

➤ **Développer dans la région des Écoles de la seconde chance**

Le réseau des Écoles de la seconde chance est une démarche pédagogique flexible et individualisée, pour une insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de 26 ans sans qualification et sans emploi. Elle est :

- un projet pédagogique qui prend en compte les besoins de formation du jeune en s'appuyant sur l'alternance et l'individualisation,
- mais également un projet d'insertion professionnelle qui considère les besoins de l'entreprise en s'appuyant sur un partenariat avec l'employeur.

Une première expérience bourguignonne est en cours dans la Nièvre.

➤ **Mettre en avant l'importance de l'accès à la formation tout au long et de la vie**

Pour les jeunes qui ont interrompu leurs études, il est important de considérer les possibilités de reprises d'études par la voie de la formation continue.

3.3. *Coordonner les actions des différents partenaires*

Il convient de systématiser une communication réelle entre les différents partenaires et de mettre en place une information entre les systèmes de formation initiale et les structures régionales, en particulier les Missions locales.

➤ **Coordonner les actions de l'État en Région**

Inscrire dans le PASED (plan d'action des services de l'État du département) et le PASER (actions de l'État dans la Région) un chapitre consacré à la cohésion sociale, et en particulier à la prévention des ruptures scolaires et l'accès de tous à la qualification.

➤ **Simplifier, regrouper et évaluer les contrats aidés**

➤ **Organiser le repérage et le suivi au niveau régional**

L'échelon régional paraît pertinent pour assurer une mise en cohérence des actions. Une coordination forte entre les autorités académiques, les DRAF, les missions locales, le conseil régional et les CFA est indispensable.

Pour assurer une certaine pérennité des actions et mobiliser l'intérêt de tous les partenaires sur cette question, l'inscription au prochain Contrat de plan État- région est nécessaire. Elle imposerait sans doute l'évaluation des dispositifs.

Le lien avec le niveau départemental ne doit pas être négligé, dans la mesure où c'est à ce niveau opérationnel que se mène l'action sociale.

➤ **Se coordonner au niveau des bassins d'emploi**

Une coordination locale doit se mettre en place entre représentants des communes ou intercommunalités, intervenants de la MGI, du CIO, de la Mission locale, partenaires socio économiques, services sociaux et établissements spécialisés. Il est nécessaire d'assurer la cohérence des actions afin de mieux utiliser les moyens de chacun dans la continuité d'un parcours.

3.4. Propositions à l'attention des missions locales

- Redonner aux jeunes exclus l'envie de se resocialiser en les accompagnant jusqu'à l'insertion.
- Faciliter des entrées dans les formations adaptées à leur situation.
- Donner du temps au jeune, si cela est nécessaire, dans les dispositifs et leur succession.

3.5. Propositions à l'attention du monde économique

- Généraliser le tutorat dans l'entreprise pour les contrats aidés
- Mobiliser les entreprises autour des stages et des formations par alternance.
- Lutter contre le racisme et les discriminations à l'embauche
- Analyser les emplois pouvant être créés, les compétences nécessaires, pour lutter contre la surqualification. Développer les pratiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Ouvrir des perspectives d'emploi stable.

3.6. Innover, rechercher des solutions

- Favoriser les possibilités de déplacement des jeunes et leurs possibilités d'hébergement, y compris dans les zones rurales.
- Développer des emplois d'insertion dans les services publics. Accueillir dans les entreprises d'insertion les jeunes les plus éloignés de l'emploi.
- S'appuyer au niveau local sur les Régies de quartier qui constituent des relais de socialisation très utiles pour un premier accès à l'emploi.
- Les pays, nouvelles entités, peuvent fédérer les actions innovantes en matière d'insertion.
- Développer dans les établissements scolaires, les « Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté » (CESC) (auparavant Comités d'environnement social)¹, dispositifs chargés de proposer et de mettre en œuvre des actions de prévention.

¹ Créé par une circulaire n° 98-108 du 1^{er} juillet 1998, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est un dispositif qui constitue au niveau de l'établissement scolaire un cadre privilégié de définition et de mise en œuvre de l'éducation préventive en matière de conduites à risques, de dépendances dans et hors l'école. Le CESC organise des actions de prévention en associant la communauté éducative, les élèves, les parents et les partenaires extérieurs dans une logique de réseau et de renforcement des liens. Site www.educscol.education.fr

CONCLUSION

Après une période d'importante réduction des sorties de jeunes sans qualification, un seuil semble avoir été atteint, qu'il semble difficile de réduire malgré les nombreux dispositifs mis en place. Les sorties sans qualification du système scolaire par des jeunes se réalisent au compte goutte pour chacun des établissements scolaires et donnent ainsi l'impression d'être rares et donc peu préoccupantes.

Elles constituent néanmoins un problème bien réel qu'il convient de tenter de résoudre. D'importantes difficultés subsistent, il semble qu'elles ne puissent désormais se traiter que de façon individuelle, en prenant en compte la spécificité de la situation du jeune et la personne en tant que telle.

Plus que jamais, la coordination entre les partenaires s'impose : la Région, nouveau partenaire de la formation initiale et continue, l'Éducation nationale, la DRAF et les différentes structures d'accueil des jeunes, mais aussi le monde socio économique ont à coopérer pour que plus aucun jeune ne reste sur le bord du chemin. Il s'agit d'une responsabilité du monde des adultes vis-à-vis de sa jeunesse.

La gravité du sujet et les nombreuses difficultés rencontrées par certains jeunes nécessite une prise de conscience régionale et la volonté, politique, éducative, économique, et sociale de tous. Le public des jeunes doit devenir, davantage encore, un souci prioritaire pour la Bourgogne.

AVIS ADOPTE PAR 44 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS ET 8 CONTRE

EXPLICATIONS DE VOTE



Intervention de Gilbert MARPEAUX
au titre de Force Ouvrière

« Notre projet d'avis tombe à point nommé.

En effet, parler de la situation des jeunes en échec scolaire et professionnel est tout à fait d'actualité.

Il y a un vrai problème de la jeunesse dans notre pays actuellement.

Depuis la "crise" des banlieues d'il y a quelques mois aux manifestations fortement médiatisées contre le CPE du mardi 7 février en passant par la tentative d'exclure les jeunes de moins de 26 ans dans les effectifs des entreprises, notre jeunesse est maltraitée par ce gouvernement.

J'inverse volontiers la phrase prononcée par un des rapporteurs tout à l'heure.
je le cite : " notre société a un problème avec la jeunesse".

Je dirai plutôt : "la jeunesse a un problème avec notre société et les conditions qu'on lui prépare pour prendre sa place et ses responsabilités".

Notre société ne prépare pas de place aux jeunes et cela, à mon avis, est grave pour l'avenir de notre pays.

Je prendrai également le contre-pied et m'inscrirai en faux contre l'avant dernière phrase de la conclusion de l'avis qui dit : "enfin, le monde économique doit faire un effort pour accueillir davantage de jeunes en stage puis les insérer dans l'entreprise".

Nous pensons au contraire à FORCE OUVRIERE qu'il faut réduire considérablement la formule des stages en tout genre, ce que l'on appelle "les stages parking".

Je tiens à vous signaler qu'après analyse du document et de son contenu, le groupe FORCE OUVRIERE s'abstiendra sur le vote de ce projet d'avis.

Avec la mise en place forcée du CPE quand ce n'est pas des Ordonnances, c'est le recours à l'article 49-3 qui court-circuite le débat parlementaire. Le gouvernement passe sous silence en particulier l'importance de la formation initiale (et continue) dans l'accès à l'emploi.

C'est la formation qui est la base de l'emploi de qualité.

5 à 10 ans après les études :

- 28% des jeunes sans diplôme sont sans emploi
 - 12% des jeunes, s'ils ont un CAP/BEP
 - 7.6% des jeunes s'ils ont le BAC ou équivalent
 - 5.2% des jeunes s'ils ont une formation supérieure
- et que dire de l'apprentissage à partir de 14 ans !

Le gouvernement accentue la précarité de vie des jeunes par le biais du CPE.

Au plan national, en effet, on sait déjà que sur les 762 000 jeunes sortis du système éducatif en 2001, 78% avaient un emploi 3 ans après leur arrivée sur le marché du travail.

Est-ce que c'est sans rapport avec la mise en œuvre et la multiplication des "stages" en tout genre dans les entreprises ?

Entre 2002 et 2004, la proportion des élèves du second degré en stage est passée de 2.9 % à 5.3 %. Seule une petite partie des stages ouvre droit à une indemnité assortie de droits sociaux à la sortie des stages.

Aujourd'hui le gouvernement feint de découvrir le problème. Pourquoi ne pas contraindre les entreprises en contrepartie des aides accordées à proposer des emplois en CDI aux jeunes plutôt que des stages à répétition ?

Les contrats précaires entraînent une vie précaire

Sur le logement : même avec la mise en œuvre de locapass (garantie publique sur la caution du loyer), trouver un logement avec un CDD, contrat de mission ou un CPE relève de la gageure : un bailleur préfère des locataires ou des accédants qui jouissent d'une certaine visibilité sur le plan professionnel, surtout avec des baux de 3 ans !

Sur l'aspect des crédits financiers : la situation est identique. Si le CPE n'est pas une forme de contrat précaire, comme l'affirme le Premier Ministre, pourquoi insister sur le fait qu'il est intervenu auprès des banques pour obtenir des garanties que les CDD, CPE, CNE seraient considérés comme le CDI ? Et que valent les déclarations de principe des banques de considérer sur un même pied les CDI véritables et les CPE ou CNE ? Avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête, pendant deux ans, comment un jeune pourra-t-il décrocher son prêt sur 10 ou 15 ans pour démarrer dans la vie.

Avec le CPE, le gouvernement veut s'en prendre au CDI et instaurer un contrat unique d'embauche à terme.

Résumons les orientations actuelles du gouvernement :

- le CNE s'applique dans les entreprises de moins de 20 personnes,
- le CPE s'appliquerait aux jeunes de moins de 26 ans,
- le CDD seniors s'appliquerait aux salariés les plus âgés.

En fait, on commence par "rogné" sur le CDI, puis on s'apprête à lui donner le coup de grâce avec le "contrat unique d'embauche" que l'on pressent.

Le Premier Ministre a déjà déclaré : "ce que je ne peux écarté, c'est la question d'une cohérence globale du contrat de travail et donc, je me pose la question : faut-il un ou plusieurs contrats de travail ?" pour FO, oui, c'est le CDI.

On aurait ainsi un "CDI nouvelle formule" qui serait en fait un CNE généralisé. Jeune ou moins jeune, petite ou grande entreprise, c'est la précarité qui serait généralisée !!

Le gouvernement s'attaque en même temps ainsi aux conventions collectives.

Le Code du Travail réglemente la période d'essai, ce qui renvoie donc aux conventions collectives pour fixer les durées exactes de périodes d'essai (souvent 3 mois renouvelables).

Dès lors, le **CPE** devient opposable aux conventions collectives. Il ne sera plus possible de demander la titularisation d'un salarié sur la base de l'application de la convention collective.

Alors que les accords collectifs faisaient avancer la Loi, c'est maintenant la Loi qui fait reculer le droit social.

Le CNE et le CPE, c'est le salarié jetable !

L'objectif du patronat et du gouvernement, c'est la flexibilité totale. L'embauche-minute et le licenciement-minute !

Alors que les difficultés financières de l'assurance chômage (Unedic) sont essentiellement liées à l'explosion des contrats précaires (CDD, contrats d'intérim), le CPE en rajoute une couche.

Verra t-on demain des salariés embauchés pour une semaine, une journée, une heure au nom du principe "c'est mieux que rien du tout"?

En fait, ce n'est pas une nouvelle forme de contrat qui changera la donne.
Elle ne fera qu'aggraver la situation de précarité.

Comment pourra t-on garantir aux salariés, à leurs familles, leurs enfants, des revenus décents, pour une vie décente ?

Le CPE comme le CNE, c'est la précarité organisée, officialisée et institutionnalisée.

Je vous remercie de votre attention ».

Intervention de Gérard MOTTET

personnalité qualifiée

« Dans le cadre de la responsabilité de correspondant - Défense entreprises - intelligence économique que m'a confiée le CESR, je me dois de rappeler que le ministère de la Défense offre également des possibilités d'emploi, tant dans le domaine militaire proprement dit que dans celui d'emplois civils. La Délégation à l'information et à la communication de Défense (DICOD) le précise en ces termes :

« 1. Une force pour l'emploi

Le ministère de la Défense, qui emploie plus de 350 000 militaires et 81 000 civils, génère également 175 000 emplois « directs » et 800 000 emplois « indirects » dans des entreprises de toutes tailles.

Les civils qui travaillent pour le ministère exercent les métiers les plus variés dans les domaines administratifs (ressources humaines, gestion, secrétariat...), technique (informatique, restauration, mécanique, télécommunications, électronique), de la santé (kiné, radiologie, infirmier...) ou social.

Le ministère de la Défense recrute chaque année 30 000 jeunes Français à qui il assure une formation ; ils ont ainsi accès à une vaste gamme de métiers, dans tous les domaines et toutes les spécialités, aussi bien civils que militaires, et quel que soit le niveau de qualification et de formation.

2. L'armée la plus féminisée d'Europe

La loi « Paul-Boncour » du 11 juillet 1938 permettait aux femmes de servir dans l'armée mais comme civiles. En 1972, un même statut militaire est décidé pour les hommes et les femmes. Elles peuvent servir dans toutes les unités, y compris bientôt dans les sous-marins. Aujourd'hui, elles sont 48 000 à servir au sein de la Défense, soit 13 % des effectifs.

3. Une contribution majeure à la cohésion sociale

Conformément à la tradition républicaine, la Défense participe à l'intégration des jeunes quelle que soit leur origine sociale ou culturelle. Elle leur facilite l'accès au premier emploi en proposant une vaste palette de métiers au sein des forces armées, accessibles selon les compétences ou les spécialités de chacun et dispense des formations.

On peut aussi bien apprendre le métier de mécanicien avions ou de contrôleur aérien, que devenir cuisinier, informaticien ou infirmier.

Par ailleurs, lors de la Journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD), les jeunes en difficulté de lecture sont repérés : à l'issue d'entretiens, ils sont orientés vers des organismes destinés à les aider. En 2003, 32 300 jeunes ont ainsi pu bénéficier de cette aide.

Le ministère de la Défense a décidé d'accroître l'efficacité de ce dispositif afin d'aider en particulier 20 000 jeunes par an en grande difficulté. Depuis 2005, ceux qui sont volontaires peuvent ainsi recevoir une aide de la Défense (durant 6 à 24 mois) pour se préparer à un emploi : c'est le plan « Défense 2^{ème} chance ».

N. B. : cette intervention a été approuvée par Carmen Hazard (collège 3, représentante des associations de consommateurs et par ailleurs correspondante-Défense de son conseil municipal) avant sa présentation à l'assemblée ».



Intervention de Michel BERNARD
au titre de la CRCI

« Bien sûr, tout d'abord noter la qualité du travail de nos collègues de la commission n° 5 pour cette analyse complète et exhaustive sur un sujet aussi sensible dont dépend l'avenir d'une partie des jeunes de notre région, souvent issus de milieu moins favorisé.

Trois remarques sur ce document et uniquement sur celui-ci :

1. Nous pouvons relever dans ce rapport la place de la formation professionnelle dispensée par les CFA bourguignons avec des contrats en alternance,

- avec un taux d'insertion de 63 % dans la vie professionnelle quelques mois après la fin du contrat,

- et des statistiques de ces CFA en Bourgogne nettement supérieures à la moyenne nationale.

Ces résultats sont dus en grande partie à l'action :

- des entreprises qui ont souvent créé et qui gèrent ces organismes par l'intermédiaire de leur syndicat (ou branche professionnelle) et leur chambre consulaire et qui les financent avec la taxe d'apprentissage,
- du Conseil régional de Bourgogne par son investissement, en particulier financier, fort et constant.

2. Cet avis met en avant la nécessité pour le monde de l'éducation et celui de l'entreprise de mieux se connaître et se comprendre afin d'informer et d'orienter les jeunes vers des filières souvent méconnues mais offrant des perspectives d'emploi intéressantes.

3. Cependant, pour le monde de l'entreprise, celui qui crée l'emploi quels que soient les techniques, les formations ou les moyens qu'il pourrait mettre en œuvre, il lui sera impossible, comme vous le précisez dans ce rapport, d'insérer des jeunes qui n'auront pas acquis au cours de leur scolarité première et obligatoire le socle minimum de connaissances pré-requis ».

Intervention de Nelly HOLLINGER

au titre des associations caritatives

« J'interviendrai sur quatre points :

- Les raisons de l'échec scolaire étaient déjà développées dans le rapport sur « l'illettrisme en Bourgogne » rendu en 2002. Je m'étonne donc que ce rapport n'ait pas été mentionné au même titre que celui sur « les exclus en Bourgogne », rendu en 2003, ces deux rapports se complétant et encadrant en quelque sorte celui d'aujourd'hui.

Il y a en effet une cohérence entre les trois avis, le premier traitant de la situation en amont et de la prévention de l'échec, le second considérant l'aboutissement à l'âge adulte, donc en aval, d'un parcours chaotique cumulant des causes diverses d'exclusion dont l'échec scolaire. L'avis rendu aujourd'hui sur les jeunes examine une étape intermédiaire dans le parcours des personnes qui ont « décroché » trop tôt.

En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes illettrés, l'encadré de la page 6 de l'avis rappelle l'évaluation du nombre d'illettrés sur le plan national. Je pense qu'il aurait été normal d'y joindre succinctement l'évaluation sur le plan régional.

Le rapport évoque aussi les ambitions des parents de familles ouvrières ou en difficulté, ambitions qui seraient beaucoup plus faibles que dans l'ensemble de la population. Est-ce vrai ? Je ne le pense pas. Certes, ils ne peuvent pas tous ou ne savent pas comment suivre le travail scolaire mais ils comptent sur l'école et ils apprécient l'aide que leur apportent les associations de soutien scolaire. Ils souhaitent vivement que leurs enfants échappent à leur propre précarité, qu'ils réussissent et ils sont très fiers quand ceux-ci peuvent continuer des études qu'eux-mêmes n'ont pas pu faire.

Enfin, dire que « l'école ne sait pas corriger les inégalités » est par trop catégorique et injuste. L'école saurait, mais dans une optique différente et avec davantage de moyens, surtout en personnel. N'oublions pas que l'école reflète la société, société où les maîtres-mots sont actuellement : performance, rapidité, efficacité, productivité, compétition, innovation, structuration, évaluation, management... et j'en passe.

Or, les inégalités se corrigent avec du temps, de l'écoute, de l'attention accordés à chaque enfant, soit en petits groupes, soit individuellement, ce qui n'est guère possible dans un horaire réduit, avec des effectifs assez lourds, voire très lourds, et des programmes souvent impératifs qui ne tiennent pas compte des différences entre les enfants quant à leur processus d'acquisition et d'assimilation. La notation est faite majoritairement en soulignant non pas les réussites mais les fautes (comment dès lors ne pas se sentir fautifs ?). Les efforts personnels ne sont pas valorisés et le but finit par apparaître impossible à atteindre. La confiance en soi se perd et peu à peu le sentiment d'infériorité, d'inutilité de l'effort et de culpabilité même s'installe, d'où la démotivation et par suite l'abandon.

Je terminerai par un proverbe grec, lu récemment : « la hâte est mère de l'échec ».

Intervention de Michel MORINEAU
au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire

« Cet avis mériterait de mon point de vue, un approfondissement dans quatre directions :

1. Certaines questions auraient pu davantage être prises en compte, comme les actions menées par les associations, notamment celles qui œuvrent dans le soutien scolaire et les démarches de solidarité. Autre question qui aurait pu être mentionnée : les conséquences de la diminution de la dotation du FASILD (fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations), sur la politique d'intégration.

2. De même, les freins à l'insertion n'ont pas été suffisamment abordés, en particulier le poids de l'origine ethnique, avec ses conséquences en termes de discriminations et de relégation, entraînant les accusations de communautarisme. Il faut envisager comment faire évoluer les mentalités, celles en particulier qui laissent entendre que les difficultés tiennent principalement aux origines ethniques, occultant les raisons sociales !

3. Il serait intéressant d'examiner de plus près les ateliers relais (initiatives pour la réinsertion scolaire des jeunes les plus marginaux) mis en place au sein de l'Education nationale, dans un esprit de large partenariat avec les associations et les collectivités territoriales.

4. La problématique, dans la perspective d'un approfondissement, pourrait être élargie aux causes d'échec scolaire et professionnel externes au système éducatif (ne pas se centrer sur les seules causes internes à l'éducation) ».



Intervention de Dominique GALLET
au titre de la CGT

« Cette saisine, nous l'avons souhaitée et proposée. En effet, ces problématiques nous semblent très importantes, notamment en Bourgogne, région, d'après le PRDF, que les jeunes quittent pour décrocher un diplôme ou un emploi, où les jeunes sont plus au chômage que la moyenne nationale, où l'insertion est plus précaire, où la rémunération des jeunes formés est inférieure à la moyenne nationale, où les jeunes suivent des formations moins longues...

Cette étude se proposait de travailler un sujet difficile, celui de l'intersection entre la sortie de la scolarité et l'entrée dans l'emploi pour les jeunes sans qualification, c'est-à-dire sans diplôme. Il s'agissait de faire des propositions pour améliorer leur insertion professionnelle et sociale, pour organiser une continuité formatrice et éducative, pour éviter la rupture avec la société. Ce sont les termes mêmes du cahier des charges de cette saisine. L'enjeu était d'importance. Travailler des propositions pertinentes demandait de sortir de ses a priori et d'innover, dans un domaine où la solution miracle, qui conviendrait à chaque jeune, n'existe pas.

Force est de constater que l'étude n'y parvient pas ! Pourquoi ? Entre les différentes approches de travail possibles, c'est-à-dire celle de l'échec scolaire, celle des difficultés d'insertion de ces jeunes, celle de l'accès au premier emploi et à l'emploi durable, la commission n'en a choisi aucune pour l'analyser en profondeur et pour orienter clairement son travail. Considérant soit que ces axes de travail étaient trop vastes et complexes pour nos moyens, soit qu'ils n'étaient pas de notre compétence, le travail de la commission est resté au niveau de généralités, n'analysant en rien la diversité des situations de cette jeunesse. De plus, des auditions prévues n'ont pas eu lieu, des points n'ont pas été traités ; par exemple, pas un mot sur les jeunes qui abandonnent au niveau du bac, pas un mot sur les possibilités de reprise d'études ou de formation, rien sur les discriminations notamment ethniques, rien sur les problèmes spécifiques des jeunes filles alors que c'était prévu dans le cahier des charges... Par contre, d'autres éléments présents dans l'étude sont hors-sujet, par exemple les chiffres sur l'apprentissage, qui entretiennent la confusion entre jeunes diplômés et ceux visés par cette saisine, sauf à considérer que l'apprentissage serait une filière d'échec ! Il prédomine dans cette étude la logique utilisatrice qui réduit l'école à un instrument de production de main d'œuvre plus ou moins qualifiée... Dans les processus de difficultés et d'échecs, tous les torts seraient du côté de l'Éducation nationale, des familles et des jeunes. Les entreprises, ni d'ailleurs l'État via la fonction publique, ne sont guère sollicitées alors qu'il ne sert à rien de travailler l'insertion professionnelle des jeunes si les entreprises ne créent pas d'emplois durables.

En ce qui concerne l'échec scolaire, nous considérons que l'école a pour rôle la réussite de chaque jeune partout. Face à la massification des années 60 et 70 qui a été marquée par une élévation sans précédent du public scolarisé, l'enjeu de la démocratisation, c'est-à-dire la volonté de réduire le déterminisme social de l'accès aux savoirs, reste à gagner. Depuis 1995, les inégalités entre élèves de catégories sociales différentes se creusent. L'échec scolaire reste marqué par l'origine sociale et

les niveaux de revenus des parents. Un objectif de l'École doit bien être de garantir à chaque jeune l'acquisition des connaissances et des compétences indispensables qui lui serviront toute sa vie pour se construire un parcours de vie et un parcours professionnel, cela ne peut se réduire à des savoirs minimum "utiles" pour une employabilité à court terme. La lutte contre l'échec scolaire passera par une transformation progressiste de l'École, la reconnaissance de la diversité des publics, l'objectif d'une culture commune de haut niveau prenant en compte tous les champs du savoir, des démarches pédagogiques diversifiées prenant en compte la réalité des enfants et des jeunes, une nouvelle organisation de l'École, des actions de prévention et de remédiation dès le plus jeune âge, etc. Pour cela une volonté politique est nécessaire pour lutter contre les effets de la fracture sociale dans et hors de l'École. C'est un enjeu fondamental pour l'avenir de notre jeunesse et de notre société.

En Bourgogne, on ne peut que douter de l'existence d'une volonté politique quand on voit les préparatifs de la prochaine rentrée par l'Education nationale, avec sa suppression massive de postes allant bien au delà d'un simple ajustement à la baisse démographique (actuellement 223 postes en moins pour environ 500 élèves en moins). Des classes risquent donc d'être plus chargées, des sections sont remises en cause notamment en milieu rural là où les choix sont déjà obligatoirement restreints, là aussi où la mobilité est la plus difficile en particulier pour les jeunes les plus fragiles. Eloigner l'école ne va pas aider à lutter contre l'échec.

Travailler avec le jeune son insertion implique de travailler sur son parcours vers l'emploi. C'est travailler sur sa motivation, la découverte des emplois, l'accès à la formation, l'accès à l'emploi durable, la mobilité, les conditions de vie : logement, santé, accès aux loisirs et à la culture, etc. Nous vivons une multiplication rapide des structures, des dispositifs, des contrats d'insertion et des contrats de travail en tout genre. Une mise à plat devient nécessaire. Il est grand temps de s'arrêter pour examiner leur logique, évaluer réellement leur efficacité à la vue des moyens qui leur ont été consacrés, que ce soit en aides publiques directes ou en exonérations de cotisations sociales.

Souvent un jeune qui quitte l'école sans qualification n'envisage pas d'y revenir, du moins pas tout de suite. Or la formation, même si elle ne crée pas l'emploi, reste un élément protecteur contre le chômage. D'autres formes de formation que celles qui ont été rejetées doivent donc être développées : ce peut être dans un contrat de travail, par exemple avec le contrat de professionnalisation qui a du mal à prendre sa place alors qu'il concerne les jeunes dont nous parlons ici et qu'il devra éviter les dérives du contrat de qualification ; ce peut aussi être dans des dispositifs alliant découverte des entreprises, des emplois et formation...

L'accord national interprofessionnel de 2003 prévoit un droit à la formation qualifiante ou diplômante différée : travaillons à sa mise en place !

Une des responsabilités de notre société est aussi d'ouvrir des perspectives aux jeunes, de permettre l'espoir par une véritable reconnaissance, un épanouissement au travail et le droit à se construire un avenir. La question de l'emploi stable, durable, rémunéré est ainsi posée. Ce n'est pas ouvrir ces perspectives indispensables que de multiplier les contrats précaires, des conditions de travail et de rémunérations dégradées. Ce ne sont pas les récentes mesures de cette dernière semaine qui aideront à avancer et à donner confiance : apprentissage dès 14 ans, travail de nuit possible dès 15 ans, contrat première embauche avec une période d'essai de 2 ans pendant laquelle il sera possible de licencier à tout moment sans délai et sans motif. Où est la modernité d'une société qui offre ces perspectives à sa jeunesse, au nom de l'égalité des chances en plus ?

Face à cette insécurité grandissante dans le travail, la CGT a des propositions de "Nouveau statut du travail salarié" et de "Sécurité sociale professionnelle". L'objectif est que tout salarié, dès la première recherche d'emploi, bénéficie, quelles que soient les circonstances, d'un ensemble de droits individuels (formation, déroulement de carrière, maintien du contrat de travail, rémunération, continuité des droits...), garantis au plan interprofessionnel, opposables à tout employeur et transférables d'une entreprise à l'autre.

Malgré nos demandes de compléter les auditions et de prendre le temps de renforcer cette étude, nous n'avons pas été écoutés. Aujourd'hui, cela nous semble plus que nécessaire. Au vu de l'importance et de l'actualité du sujet, on ne peut qu'être déçu par cette auto-saisine qui est bien en deçà de ce qu'on peut attendre du CESR de Bourgogne.

Compte tenu de la pauvreté de l'analyse et des propositions avancées dans ce projet d'avis, le groupe CGT votera contre ».

Intervention de Thierry GROSJEAN

au titre de l'environnement

« Une politique de la jeunesse qui n'en finit pas de se chercher... » indique en introduction un avis de grande qualité qui représente une somme d'informations et de réflexion qui faisait défaut aux institutions et à tous ceux qui se frottent quotidiennement aux jeunes en échec et en difficulté.

Je voudrais insister sur quelques mesures qui, si elles étaient mises en œuvre, ne feraient qu'aggraver la mise en échec scolaire et professionnel et donc la précarité des jeunes et de leurs familles.

APPRENTISSAGE : POURQUOI PAS A 12 ANS ?

Avec ce que l'on sait maintenant sur les causes et facteurs de l'inadaptation sociale des jeunes « décrocheurs », dont les parents vivent déjà le chômage, la précarité et la misère, il serait absurde de vouloir « ranger » des jeunes dans l'apprentissage dès 14 ans, comme prétend le faire la loi sur la « cohésion sociale », en espérant qu'ils ne feront plus partie des « brûleurs de voitures ». C'est le contraire qui risque de se produire. Il faut déjà noter que l'apprentissage n'est pas une garantie pour un emploi. L'enquête IPA (insertion professionnelle des apprentis) du CEREQ/IREDU, avec le rectorat de DIJON d'avril 2004, montre que, tous niveaux confondus, 22% des apprentis sont au chômage, 7 mois après leur formation. Ce taux est le même que celui des jeunes qui ne sont pas passés par l'apprentissage qui n'est donc pas plus favorable à l'emploi et l'insertion que les autres formations. Mais l'enquête constate surtout que « les possibilités d'embauche augmentent avec le niveau scolaire et de qualification ». C'est pour cela que le monde éducatif est opposé à une orientation trop précoce. A 14 ans, sauf quelques exceptions auxquelles il faut peut-être le permettre, l'entrée dans le monde du travail est une appréhension, une rupture et, même s'il a beaucoup évolué, le contenu « éducatif » de l'apprentissage est très aléatoire alors qu'il est fondamental à cet âge. Il serait intéressant de se pencher sur les causes des 25% d'apprentis en rupture de contrat... Il importe donc de pas conduire les jeunes vers des impasses, des échecs, tout comme de les laisser en état de vacuité... En ce moment, de plus en plus de jeunes bourguignons qui ont trouvé un patron depuis octobre n'ont pas trouvé de place en CFA.

La baisse du niveau scolaire et culturel est un frein à l'insertion sociale et professionnelle et l'apprentissage à 14 ans est une mesure dangereuse et démagogique.

La même loi dite de « cohésion sociale » veut carrément doubler le nombre d'apprentis dans les lycées professionnels. En novembre 2005, cette disposition a même été présentée comme une réponse à la « crise des banlieues ». La violence urbaine -qui touche évidemment les collèges et lycées- provient essentiellement de quartiers où le chômage atteint déjà 40% : qui peut croire que des employeurs locaux auront la possibilité ou le désir d'embaucher massivement des jeunes en rupture scolaire, en leur assurant un complément de formation scolaire et un débouché ? Et avec la **discrimination à l'embauche** des jeunes français issus de l'immigration, ou des jeunes femmes, cela ne fera qu'accentuer le ressentiment et donc la violence.

L'EMBAUCHE FANTOCHE

CDD, intérim, stages, et maintenant CPE (Contrat première embauche) créent de l'instabilité, sapent l'autonomie des jeunes et augmentent leur précarisation. L'idée selon laquelle la « flexibilité » du travail ferait baisser le chômage est un leurre. L'assouplissement des contrats de travail ne date pas d'hier.

A-t-on pour autant constaté un effet sur la baisse du chômage des jeunes ? Uniquement quand il y avait suffisamment d'emplois créés. Entre 2000 et 2002, il y a eu 149 000 contrats précaires en moins et 660 000 emplois en plus : le nombre de chômeurs a baissé de 200 000... Le CPE est présenté comme un « tremplin pour l'emploi des jeunes », mais la piscine est vide. Les jeunes vont servir de cobayes pour une mesure qui vise à étendre la précarité à tout le salariat. Une telle vision revient sur un siècle de luttes sociales dont l'objectif était de sortir les êtres humains d'une condition servile et de l'exploitation des enfants. La jeunesse souffre déjà de la précarisation de l'ensemble de son existence et elle est sommée de se satisfaire de son sort. Que pèsera « l'accompagnement social » dont est enrobé le CPE face à la montée des loyers, la disparition des bourses et des fonds sociaux dans des scolarités de plus en plus chères ? Si les parents n'ont pas les moyens, de moins en moins de jeunes pourront poursuivre des études ou entreprendre une formation qualifiante et encore moins se projeter dans la vie. Il faut être coupé des réalités sociales de ce pays pour imaginer de telles dispositions réactionnaires. De plus en plus de collégiens et lycéens n'ont même plus les moyens de se payer une demi-pension...

Pour prévenir la rupture du jeune avec le système scolaire (les « décrocheurs »), sans doute faut-il plutôt se demander si c'est au jeune à s'adapter au système (de formation, économique) , ou au système de s'adapter au jeune... Un système d'accompagnement attractif qui prenne en compte la situation personnelle du jeune autant que sa mobilité, le logement, l'autonomie financière au moins partielle. L'autonomie ne pourra se faire que par l'acquisition d'un statut salarial stable et par un revenu socialisé d'étude pour les jeunes en formation.

« La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? » a déclaré une provocatrice du MEDEF. D'abord parce qu'il n'y a pas de loi humaine intangible instituant la résignation et qu'au contraire tous les progrès de l'humanité sont jusqu'à ce jour dus aux luttes contre cette précarité de l'existence. Enfin parce que les protections sociales mises en place dans les pays démocratiques et développés ont vocation à s'étendre au monde entier, et non à régresser pour un fantasme libéral qui voudrait que chacun ne puisse compter que sur lui-même pour faire face aux risques de la vie. Et l'amour dans tout cela ? L'exploitation de l'homme par l'homme ne s'est jamais préoccupée de la précarité du bonheur individuel et il a toujours fallu à l'humanité en arracher les bases matérielles à ceux qui prétendaient faire son « bonheur » malgré elle. L'amour n'est pas aussi gratuit qu'il devrait l'être, et les jeunes feront bien de sortir syndicalement « couverts » dans leurs relations avec le Code du travail ».



Intervention de Pierre-Yves du FOU au titre de la CGPME

« Représentant les PME de Bourgogne, il est de mon devoir d'apporter le point de vue de nos mandants sur le problème des jeunes en échec scolaire et professionnel.

En effet, bien trop souvent, c'est à nous qu'incombe « in fine » la responsabilité de resocialiser ces enfants délaissés de la République, alors que la mission de l'entreprise, avec l'aide de ses collaborateurs, est de créer les biens réclamés par les clients consommateurs.

Au milieu des « Trente glorieuses », la jeunesse était élevée la plupart du temps dans un giron familial qui, s'il n'était pas idéal, existait et inculquait les valeurs primordiales pour vivre en société.

L'éducation nationale prenait le relais et, en plus de l'apprentissage des matières générales ou professionnelles, socialisait les collégiens et étudiants.

Nous vivions alors une période historique d'Economie de production.

Le monde de l'entreprise, protégé par un marché domestique, embauchait ces forces vives, impatientes de s'enrichir par le travail, pour profiter légitimement d'une amélioration de vie.

Les années 80 et la découverte du commerce mondial nous font constater la désagrégation de la cellule familiale et la massification démagogique de l'enseignement supérieur ; souvenez-vous du « 80 % de classes d'âge, bachelier » qui a contraint les professeurs à baisser les niveaux d'examen ...

Ces jeunes à qui l'on promettait monts et merveilles car diplômés mais souvent inemployables, se sont (rapidement) rebellés. Notre génération les a exclus, les a trompés alors que nous entrions dans une Economie de marché concurrentiel sauvage.

Alors ? me direz-vous, après ces digressions historiques, que font les patrons ?
Et d'abord, qui sont-ils vraiment ?

Près de 90 % d'entre eux ont moins de 20 salariés avec qui ils tissent des liens forts (tous les sondages attestent dans ce sens). Sachez, même si cela détruit des mythes, que ces patrons ne possèdent qu'une richesse : leurs collaborateurs.

Ils vous diront toujours, « j'emploie tant de personnes » et non « ma valeur boursière est de ... ».

Pour eux, embaucher est une victoire, assurer un emploi, une préoccupation constante. Le licenciement est un drame immense et réel, toujours vécu comme un échec total.

Actuellement, face aux échecs de la famille, à l'adaptation bien trop lente de notre système éducatif hyper-centralisé, qui ignore que la formation a pour but essentiel d'apprendre un métier, et à l'incurie du monde politique qui est incapable de prévoir, de guider, de gouverner, en un mot de dire quels sont les métiers d'avenir et stigmatiser les filières bouchées.

Nous ne pouvons pas demander aux patrons de remplacer la famille et l'éducation nationale, d'assurer la pérennité du marché et des salaires supérieurs à ceux de la concurrence.

Une bonne fois pour toutes, cessons de dire à nos jeunes « Fais ce que tu veux » mais plutôt « Là, ... il existe des débouchés ». Nous connaissons tous la grave pénurie de main d'œuvre dans le bâtiment, les T.P., l'hôtellerie, la restauration, l'imprimerie et j'en passe, bien que ces métiers fassent de vrais efforts salariaux et de conditions de travail.

Ne fantasmons pas sur l'entreprise.

Elle existe essentiellement pour répondre à la demande de ses clients, en créant un bien ou un service, avec un rapport prix – temps - qualité, le meilleur possible.

Pour 90 % des patrons français, les nouveaux contrats CNE - CPE sont des outils modernes d'intégration de jeunes dans les entreprises. Ces contrats ne sont pas une fin en soi et déboucheront pour la plupart sur des CDI.

Sachez néanmoins qu'une fois encore, le monde politique n'a pas souhaité nos avis sur la question. C'est un scandale.

Si nous avons été valablement consultés, nous aurions demandé l'amendement de ce projet avec par exemple, l'accès au crédit et le gel du remboursement durant les périodes de chômage. Nous aurions demandé que des cellules de recherche d'emploi spéciale soient créées pour ceux qui sont remerciés ou qu'enfin, des sessions très spécifiques de formation dans le même cadre professionnel soient mis en place car plus les périodes d'inactivité sont longues, plus difficile est le retour à l'emploi.

Enfin, Monsieur le Président permettez-moi de terminer ces propos sur un mot d'humeur.

Tous, nous savons que notre vie n'est plus un long fleuve tranquille

Tous, nous avons conscience que notre vie professionnelle ne sera plus linéaire. Finie l'époque où, comme dans mon entreprise, deux compagnons sont partis à la retraite après 46 années et un seul employeur.

Nous devons dire à notre jeunesse qu'une vie professionnelle sera désormais construite sur plusieurs métiers, plusieurs entreprises, avec certainement des périodes relativement longues de formation pour repartir de l'avant.

Nous devons penser en terme de métier, de profession, et plus en terme d'emploi.

Soyez persuadés que, même les chefs de PME, vivent eux aussi, plusieurs formes de précarité !

Refuser cette vérité, c'est nier la lumière du soleil en plein jour !

Tous, responsables syndicaux, patrons et politiques, devons préparer notre jeunesse à ces aléas. Leur parler de précarité organisée, de contrat au rabais est coupable et irresponsable.

Notre mission commune est de les préparer à affronter ces écueils et à les dépasser avec dignité et solidarité, en leur redonnant le goût de la persévérance.

Si le code du travail servait à remplir éternellement le carnet de commandes des entreprises, cela allègerait bigrement les responsabilités morales, civiles, pénales, économiques de nos patrons de PME...

Je vous remercie d'avoir eu la patience de m'écouter ».



Intervention de Philippe DORMAGEN
au titre de la FSU

« Pour la FSU, la commission n'a pas assez insisté dans cet avis sur les actions nécessaires concernant **les problèmes de santé** des jeunes, ainsi que sur celles qu'il faudrait développer pour redonner à certains jeunes en échec **l'envie de faire quelque chose**, car il faut savoir que la plus grosse difficulté rencontrée par les conseillers des Missions Locales ou de l'ANPE, c'est la perte de confiance et de motivation des jeunes les plus en difficulté (soit un tiers de la population des jeunes reçus par les Missions Locales). Perte de confiance dans une société qui a oublié depuis bien longtemps de prendre en compte leurs difficultés, perte de confiance dans des dispositifs trop compliqués, d'où une perte d'espoir qui se traduit par une démotivation, par la disparition de l'envie de faire quelque chose (même en dehors de l'emploi).

Ces jeunes sentent bien que la société de ceux qui ont un emploi, qui ont des revenus, ne s'intéresse pas à leur sort. La société de ceux qui sont intégrés a tendance à voir dans les chômeurs les responsables de leur situation, des gens qui seraient sans volonté et sans courage, donc des gens pour lesquels vivre dignement n'est pas une nécessité, et si on pousse le bouchon un peu loin, des gens qui ne seraient peut-être même pas dignes de vivre. Je rappelle simplement que dans l'avis du CESR du 23 juin 2003 concernant les exclus, on lit que 94 % des SDF « disparaissent » ou meurent compte-tenu de la dureté des conditions de vie à la rue (page 46, paragraphe « l'imaginaire de l'insertion »).

Je ne veux pas dire que tous les jeunes en échec de notre étude vont finir SDF, mais c'est pour souligner la dureté de la civilisation actuelle, qui aurait paraît-il progressé depuis des millénaires, mais qui en fait est d'une dureté inouïe pour ceux qui n'ont plus un entourage leur permettant de se défendre et en particulier pour les faibles et les malades.

La dureté de cette société se reflète particulièrement dans sa façon d'envisager l'emploi. Les seuls emplois considérés comme valables, c'est à dire créant véritablement une richesse pour la société seraient les emplois des entreprises privées. Les emplois de la Fonction Publique sont considérés (il suffit d'écouter les médias, ou les lieux communs qui s'échangent en permanence) comme improductifs (et plus d'un disent que tous les fonctionnaires sont des fainéants), qu'ils coûtent de l'argent, qu'ils ne créent aucune richesse.

Avec ces raisonnements, nous allons retourner vers des sociétés où la loi du plus fort est toujours la meilleure. On pourrait croire que je m'éloigne du sujet, mais ce détour que je viens de faire est pour mieux expliciter **l'intérêt** d'une des mesures préconisées dans l'avis, qui est le développement **des emplois d'insertion dans les services publics**. On peut comprendre que les entreprises privées souhaitent embaucher les meilleurs, puisqu'elles sont organisées uniquement pour dégager des profits. Mais une société développée et riche ne peut pas se permettre de laisser au bord du chemin une partie de sa population sous prétexte que certains n'ont pas réussi à se faire embaucher. Elle a les moyens de proposer un emploi à chacun, et il n'est même pas sûr que cela entame sa productivité.

Et si d'aucuns affirment que les entreprises ne trouvent pas les salariés qu'il recherchent, il est vrai que les systèmes de régulation ne sont pas parfaits, toutefois, avec la multiplicité de systèmes d'aide à l'emploi qui existent, et entre gens de bonne volonté, on peut trouver des solutions. Mais on ne me fera pas croire qu'actuellement il y a plus d'offres d'emploi non satisfaites que de personnes au chômage.

Pour conclure sur cet avis qui n'a analysé que les causes internes à l'Education Nationale de l'échec scolaire, il faudrait se rendre à l'évidence que l'échec scolaire est surtout la résultante des difficultés sociales des familles. On ne peut prétendre soigner l'un en ignorant l'autre.

La FSU ne considère pas l'avis comme très satisfaisant, mais si un certain nombre des mesures préconisées étaient mises en œuvre, on aurait déjà progressé contre l'échec des jeunes. La FSU votera donc l'avis ».



Intervention de Gérard RIGER

au titre de la FCPE

« Il ne s'agit pas d'une étude sur l'échec scolaire, mais sur les jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Concernant l'apprentissage, il ne s'agit pas d'une généralisation des classes de préparation à l'apprentissage qui est proposée mais une mise en place très ponctuelle et très ciblée, avec tous les moyens d'accompagnement nécessaires.

L'objectif pour nos collégiens est bien qu'ils accèdent tous au niveau du brevet des collèges avec là aussi les moyens nécessaires ».



Intervention de Marie de MONJOUR
au titre des œuvres privées, sanitaires et sociales

« Interpelée par les cas publiés en annexe, je me permets de joindre ma voix à celle de Michel Morineau entre autres.

Cet avis est un point de départ de réflexion à relier avec les avis précédents.

Il me semble que nous pourrions réfléchir davantage à la prévention. Le nombre des jeunes en difficulté suivis par les départements sont en constante augmentation.

C'est pourquoi je m'interroge sur la prévention que nous pourrions essayer d'appliquer.

Comment aider les parents ? Eduquer les parents ?

Dès les visites prénatales, les futures mères devraient être assistées au-delà du conseil médical, préparées à la naissance.

Cela se pratique en Belgique. Pourquoi pas ici ? ».



Intervention de Noël GILIBERT
au titre de l'URAF

« Lors d'une intervention précédente dans cet important débat, à plusieurs reprises il fut question de l'échec de la famille, et ce pour expliquer les difficultés rencontrées par une trop forte proportion de nos jeunes.

Si vous le permettez, j'aurais deux réactions succinctes :

1. Tout d'abord, il ne faut pas généraliser ; il y a aussi des familles qui réussissent, fort heureusement, y compris dans certains quartiers difficiles !
2. Réaction, rejoignant l'intervention de Madame de Monjour... concernant les quelques familles défaillantes dans leur rôle éducatif... je vous renvoie la question. En effet, que peut-on exiger des parents au niveau de leur mission éducative si ces derniers ont souvent connus, en leur temps, une carence éducative, s'ils vivent dans des conditions matérielles durablement dégradées ? ».